



l'acte vétérinaire



l'acte vétérinaire

- les raisons d'une réflexion
- préalables



constats relatifs à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux

- une activité professionnelle réglementée
- un monopole assortie de nombreuses dérogations



qui exerce la médecine et la chirurgie des animaux ?

- le vétérinaire
- le détenteur de l'animal de rapport,
principal dispensateur de soins
- l'assistante vétérinaire, le technicien
d'élevage
- approche par filière



l'exemple du droit de la santé

- acte médical et définition de l'exercice de la médecine
- organisation des professions de santé



l'acte vétérinaire

spécificité de l'animal :

le corps de l'animal est « objet »



critères de l'acte vétérinaire

- *tout acte, matériel ou intellectuel, ayant pour objectif chez l'animal le diagnostic et le traitement d'une maladie ou sa prévention, ou la détermination de l'état de santé d'un animal et notamment d'un état physiologique*
- *tout acte portant atteinte à l'intégrité physique de l'animal*
- *tout acte cause de douleur*
- *tout acte invasif*
- *tout acte ayant un impact substantiel sur la physiologie de l'animal.*



Définition adopté par FVE le 7 juin 2008

- a. toutes les interventions matérielles et intellectuelles qui ont pour objectif de diagnostiquer, traiter, ou prévenir les maladies mentales ou physiques, les blessures, la douleur ou les malformations d'un animal, ou bien de déterminer le niveau de santé et de bien être d'un animal ou d'un groupe d'animaux, et notamment son statut physiologique
- b. toutes les interventions qui causent, ou peuvent causer, de la douleur
- c. toutes les interventions invasives
- d. toutes les interventions vétérinaires, dont les activités en lien avec la chaîne alimentaire, affectant la santé publique
- e. toutes les certifications vétérinaires liées à l'un des éléments précédemment cités



l'acte vétérinaire

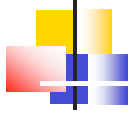
- acte vétérinaire et acte d'élevage
- confusion entre la finalité de l'acte et la nature de l'acte (exemple de l'insémination artificielle, de l'avortement.....)



les auteurs de l'acte vétérinaire: évolution

- besoin de lisibilité dans l'organisation de la santé publique vétérinaire
- lignes directrices
 - la compétence
 - la subordination par rapport au vétérinaire
 - les réalités (offre et demande vétérinaires)
- les auteurs
 - le vétérinaire
 - l'éleveur
 - l'auxiliaire vétérinaire
 - les médecines alternatives

le vétérinaire



- établissement du diagnostic et du traitement, prescription du médicament soumis à ordonnance,
- maladies réglementées

l'éleveur



- une formation minimale
- une liste positive d'interventions



l'auxiliaire vétérinaire (animaux de rente- animaux de compagnie)

- sous l'autorité du vétérinaire
- une liste positive d'interventions



les médecines alternatives



conclusions
